



Témoin de violence
conjugale sur mon lieu
de travail...

Que faire ?

La violence conjugale
ne s'arrête pas au seuil
de la maison.

Elle peut s'immiscer dans
les différentes sphères
de vie d'une victime,
notamment la sphère
professionnelle.



1

Sur le moment

Que dois-je faire lorsque cette violence se manifeste concrètement sur les lieux de travail ?

Ex. : partenaire actuel ou passé qui attend la victime près de sa voiture, qui la harcèle à sa sortie du travail, qui se stationne à proximité pour la surveiller, qui se présente sur les lieux pour l'intimider, etc.

Si la situation représente
un **danger grave et
imminent** pour la victime
ou ses collègues

Ex. : agression physique, tentative de
s'introduire sur les lieux par la force,
menaces, présence d'une arme, etc.

Contactez le 911

il faut agir rapidement et il n'est
pas nécessaire d'obtenir le
consentement de la victime

Si la situation ne représente
pas un **danger grave et imminent**
+
il vous semble **sécuritaire d'agir**

Agissez

- NE PAS utiliser la force
- NE PAS s'interposer
- Selon le contexte, vous pouvez
créer une diversion, montrer votre soutien
ou établir une limite.

Ex. : demeurer à proximité et signaler votre présence |
utiliser un prétexte pour éloigner la victime ou l'auteur de
violence | nommer que le comportement n'est pas accepté
et demander à l'auteur de violence de partir.



2

Après l'événement

Prenez un moment pour parler avec la victime.

- Vérifiez comment elle se porte.
- Informez-vous de ses besoins.
- Offrez-lui votre soutien.
- Parlez-lui des maisons d'aide et d'hébergement et dirigez-la vers SOS violence conjugale (1 800 363-9010).
- Parlez-lui des ressources internes au milieu de travail qui pourraient l'informer des mesures de soutien et de sécurité possibles.

Il est important de l'écouter, de la croire, de la rassurer et de respecter ses
choix, son rythme et la confidentialité de la situation.



À GARDER EN TÊTE !

- La victime pourrait ne pas vouloir parler de la situation ou préférer en parler à un autre moment ou à une autre personne. Respectez son choix en lui disant que vous souhaitez la soutenir et que votre porte demeure ouverte.
- Votre rôle auprès de la victime est de la soutenir en tant que collègue, en fonction de votre niveau de confort et de vos propres limites. Pour du soutien psychosocial, orientez toujours la victime vers les ressources spécialisées.

3

Par la suite

Dois-je en parler à mes supérieur-e-s ?

Parlez-en d'abord avec la victime

Il est possible qu'elle souhaite elle-même aborder le sujet auprès d'un-e gestionnaire ou d'un-e professionnel-le en ressources humaines formé-e à titre de personne-ressource en violence conjugale, ou qu'elle demande du soutien pour y parvenir.

Dans le cas où la victime refuse que vous en parliez et que...

- la situation observée constituait un **danger grave et imminent**, signalez tout de même la situation auprès d'un-e gestionnaire ou d'un-e professionnel-le en ressources humaines formé-e à titre de personne-ressource en violence conjugale.

Vous devez informer la victime de vos intentions et lui expliquer que vous comprenez sa position, mais que sa sécurité et celle de ses collègues sont une priorité.

Rapportez uniquement les faits liés à la situation et à vos observations, et ne communiquez aucune information sensible au sujet de la victime et de sa situation aux autres membres du personnel ou à votre entourage. Ces informations sont confidentielles.

- La situation observée ne constituait **pas un danger grave et imminent**, mais que vous avez des inquiétudes pour sa sécurité ou celle de vos collègues, **contactez une maison d'aide et d'hébergement** en passant par SOS violence conjugale (1 800 363-9010) pour recevoir des conseils sur la meilleure marche à suivre selon la situation.



En l'absence de personnes-ressources
en matière de violence conjugale dans
votre milieu de travail, dirigez-vous vers
une personne de confiance parmi les
gestionnaires ou les professionnel-le-s
en ressources humaines.



Témoign de violence conjugale au travail ? J'agis !



Milieus de travail
alliés contre la
violence conjugale

milieuxdetravailallies.com



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE